

Informations sur la sécurité des produits

TarecTM pir / TarecTM pur

Aux termes de la réglementation REACH actuelle, les produits d'isolation à mousse polyuréthane sont considérés comme des « articles » et sont exempts des obligations stipulées aux Articles 57 et 59(1) du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006. Ces produits ne sont pas classés comme « substances dangereuses » en vertu d'une quelconque législation en vigueur.

Les informations ci-dessous appliquent le format d'une fiche de données de sécurité telle que décrite à l'Annexe II du Règlement. Cette fiche de données vise uniquement à fournir des informations supplémentaires.

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Substance

TarecTM pir / TarecTM pur

Société

Kingspan Insulation N.V.
Visbeekstraat 24
B – 2300 Turnhout, Belgique
Tél. +32 (0)14 44 25 25
Fax +32 (0)14 42 72 21

Site Web : www.kingspanindustrialinsulation.com

2. Identification des dangers

En cas d'utilisation conforme à sa destination, cette substance est classée comme non dangereuse et n'a pas d'effets toxiques connus.

En cas de coupe du matériau, une exposition prolongée à la poussière peut entraîner une irritation de la peau, des yeux et des poumons.

Une protection oculaire et respiratoire est toujours recommandée.

En cas de coupe à grande échelle/industrielle du matériau, un danger d'accumulation de charges électrostatiques existe et doit être évalué.

La substance n'est pas classée comme écotoxique.

3. Composition

Âme : polymère de polyisocyanurate / polyuréthane.

Revêtements alternatifs : stratifié à écran pare-vapeur.

4. Premiers secours

Inhalation : la poussière est non dangereuse.
Transporter la personne au grand air.

Contact avec la peau : non-sensibilisant.
En cas d'irritation, laver soigneusement avec du savon et de l'eau ou une solution nettoyante de marque pour l'éliminer.

Contact avec les yeux : éliminer les particules de poussière en rinçant à l'eau claire.

Ingestion : pas d'informations disponibles.

Autres : consulter un médecin en cas de gêne persistante.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Il convient de prendre des précautions contre l'inflammation, la propagation du feu et le risque de fumée.

Moyens appropriés : extincteurs à eau (brume), mousse, CO₂ ou poudre.

Moyens inappropriés : sans objet.

Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire à oxygène et saturer la mousse en combustion avec de l'eau venant d'un pulvérisateur. La poussière est classée comme faiblement explosive (Classe ST 1).

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Sans objet.

7. Manipulation et stockage

- (i) Limiter autant que possible la contamination des lieux de travail (par ex. en manipulant soigneusement les substances et déchets).
Stocker le produit dans son emballage d'origine dans un endroit à l'abri des risques d'allumage tels qu'une flamme nue, un chalumeau, des chauffages électriques à température de surface élevée et d'autres sources de chaleur rayonnante directe.
- (ii) Tenir le produit à l'abri des éléments. Veiller à la stabilité de la pile et prévoir un espace adéquat entre les piles pour y accéder.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Inhalation : la poussière est non dangereuse.
Comme pour toutes les procédures de coupe, il est recommandé de porter un masque à poussière jetable. En cas de production de poussière par coupe mécanique dans un espace confiné, l'utilisation d'un système d'extraction est recommandée. En cas de coupe non mécanique, il est conseillé de couper le produit avec un massicot pour limiter la production de poussière.

Protection des mains : il est recommandé de porter des gants pour manipuler le produit.

Protection des yeux : comme pour toutes les procédures de coupe, il est recommandé de porter un protecteur d'yeux.

Protection de la peau : non-sensibilisant.

Autres : les produits ne sont pas porteurs.
L'accès et les travaux ne doivent pas se faire sur des panneaux non renforcés.
Soyez extrêmement prudent et suivez toutes les consignes de sécurité lorsque vous sciez manuellement ou mécaniquement des matériaux isolants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : mousse de couleur variée.

Odeur : négligeable.

pH : neutre dans des conditions normales.

Point de fusion : sans objet.

Point d'éclair : sans objet.

Densité d'isolation : généralement 30 – 320 kg/m³ (selon le produit fourni).

Hydrosolubilité : insoluble.

Autres informations : aucune.

10. Stabilité et réactivité

Produit stable et non réactif en cas d'utilisation normale (voir section 7).

L'âme du produit se dissoudra en cas de contact avec certains solvants, en particulier ceux contenant de la méthyléthylcétone.

11. Informations toxicologiques

Aucun effet toxique connu en cas d'utilisation normale et conforme à la destination.

12. Informations écologiques

La substance est inerte et stable dans l'eau et le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les déchets d'isolation sont non dangereux et doivent être éliminés normalement dans un lieu indiqué sans broyage ou réduction en poudre conformément aux exigences et à la législation locales. Toutes les poussières produites au cours du processus d'installation du produit sont considérées comme poussières nuisibles uniquement du fait de leur inertie. Il est important d'éviter l'accumulation de déchets d'isolation pour éviter leur dispersion par le vent. Respectez les consignes de sécurité d'usage avec les sacs, les emballages et conditionnements en polyéthylène. Les produits propres, intacts, peuvent être réutilisés.

14. Informations relatives au transport

Cette section doit être lue conjointement à la section 7. Veuillez à sécuriser la charge et, si nécessaire, des bâches/cordages doivent être utilisés. L'utilisation de matériel de levage mécanique est recommandée en cas de déplacement de produits en quantité afin d'éviter toute lésion physique grave.

15 Informations réglementaires

Propriétés selon les directives européennes :
 Classification UE : non classé comme dangereux selon les critères de l'UE
 Symbole UE : sans objet
 Phrases R UE : sans objet
 Mises en garde UE : sans objet

Étiquetage : Tarec™pir / Tarec™pur n'est pas une substance dangereuse selon les normes de l'UE.

La substance n'est pas soumise à un étiquetage aux termes des directives communautaires.
 Règlements nationaux : Tarec™pir / Tarec™pur n'est pas une substance dangereuse. Il n'existe pas de danger particulier en cas de contact avec l'eau.

16. Autres données

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Nous nous réservons de ce fait le droit d'actualiser et de modifier si nécessaire ce document.

Les informations ne doivent pas être considérées comme une garantie de performance spécifique et les utilisateurs doivent effectuer leur propre évaluation et en informer l'ensemble du personnel concerné. Toutes les substances chimiques peuvent affecter les personnes présentant une disposition sensible ou allergique. Les personnes qui présentent une telle sensibilité doivent demander un avis médical avant de manipuler le produit.

Le port d'un équipement de sécurité adapté est vivement recommandé à titre de précaution et le produit doit être utilisé conformément à sa destination uniquement dans le strict respect des consignes fournies.

Les utilisateurs doivent consulter le site Web de Kingspan Insulation ou contacter le service technique de Kingspan Insulation pour vérifier la fiabilité des informations.